

Déchets toxiques

Comment faire pour ne plus déposer à la poubelle de déchets toxiques pour l'environnement ?

Voici quelques conseils :

- Rapporter ses piles chez le revendeur et utiliser des piles rechargeables ;
- Trouver la déchèterie la plus proche de chez soi pour y apporter ses déchets toxiques : piles, peintures, solvants, huiles de vidange, appareils électriques et électroniques, etc.

Les vendeurs d'appareils électriques et électroniques ont une obligation de reprendre vos anciens appareils (en effet, vous avez payé lors de l'achat une éco taxe qui finance les opérations de recyclage).

Les magasins d'une superficie supérieure à 400 m² et dédiés à la vente d'appareils électriques ont une obligation de reprise **sans obligation d'achat (art. 543-180 du Code de l'environnement)**.



G
R
A
N
D
F
C
-
R
O
R
L
Y
S
E
I
N
E
V
B
I
È
V
R
E

Bâtiment Askia
11 avenue Henri
Farman
BP748
94 398 Orly
aéroport
Cedex

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser